

LTR 221 PM

Paris, le 15 mars 2022

Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

**Chère Madame, cher Monsieur,
Chers sylviculteurs,
Chers collègues,**

Depuis 2017, au sein de FBF, la Section Spécialisée Pin Maritime a été créée afin de gérer spécifiquement la CVO issue du pin maritime. De plus la SSPM engage les dossiers de financement des actions jugées prioritaires par la filière.

Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire nous avons privilégié les sujets suivants : recherche sur le nématode, étude sur la biodiversité, gestion des vergers à graines, pérennisation de la ressource, suivi sanitaire et protection des forêts, communication vers les jeunes, formation des propriétaires et développement des outils numériques.

Depuis plus de cinq ans notre section spécialisée a identifié et cofinancé plus de 91 actions prioritaires, dont certaines sont pluriannuelles, à hauteur de 2,1 millions d'euros.

La filière de production du Pin maritime présente des caractéristiques qui lui sont propres et qui la singularisent des autres essences forestières, alors OUI il faut déclarer et régler la CVO, il faut investir dans nos massifs, financer les projets, multiplier les actions, promouvoir la recherche, assurer la prévention contre les risques.

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau bordereau de déclaration 2022 avec sa notice explicative simplifiée et sachez que l'équipe est à votre écoute pour répondre à vos questions au :
03 28 38 52 43 de 9h à 18h. **Consultez** notre site **franceboisforet.fr** la vitrine de toutes nos actions.

Nous travaillons ensemble pour construire une sylviculture et une économie du pin maritime plus forte ensemble et grâce à vous tous.

Votre dévoué

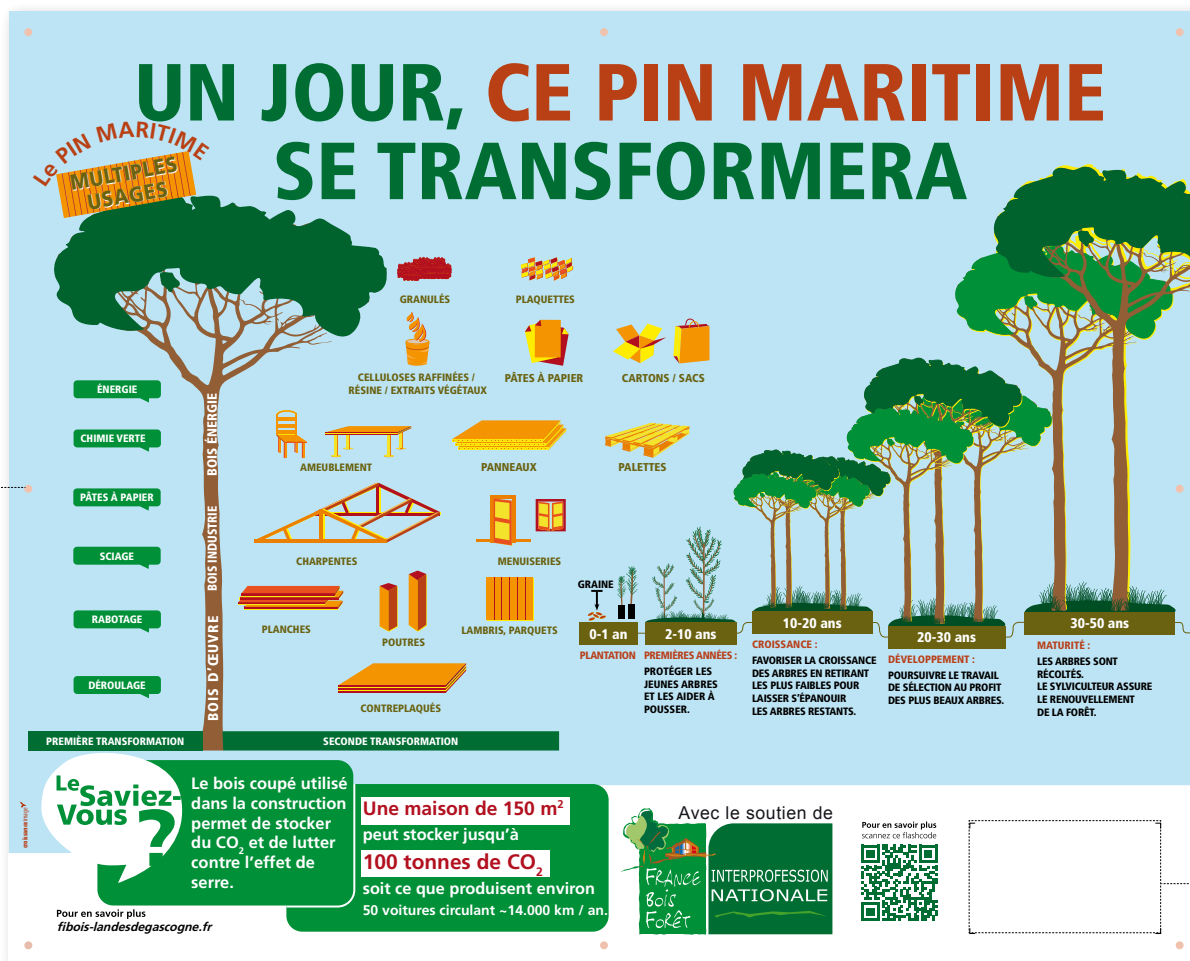


Bruno LAFON
Président Comité Directeur
Section Spécialisée Pin Maritime

Bien sincèrement



Jean-Michel SERVANT
Président
France Bois Forêt



Banderole pédagogique Pin maritime de 1,50 m L x 1,20 m H à placer dans les écoles, halls de lycées forestiers, halls de mairies, collectivités, pour des AG, des réunions, sur les chantiers forestiers ; ne craint ni la pluie, ni le vent, ni le soleil...son accrochage permettra de mieux comprendre les multiples usages de cette belle essence.

Répartition thématique des 91 programmes de la Section Spécialisée Pin Maritime, période 2017 à 2022 (budget : 2 118 K €)

